

**MÉMOIRE DE L'ASSOCIATION POUR LA PRÉSERVATION DU LAC MAGOG**  
**PRÉSENTÉ AU COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT DE LA MRC DE**  
**MEMPHRÉMAGOG**

**DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE DU 23 OCTOBRE 2010**

**Notre association**

L'Association pour la préservation du lac Magog (APLMagog) est une corporation sans but lucratif fondée en 1971 et dédiée à la protection et à l'amélioration de la santé écologique du lac Magog. Autour du lac, en première ligne on retrouve environ 900 riverains mais dans son bassin versant incluant Magog en amont et les arrondissements Deauville et Rock Forest, c'est plus de 35,000 citoyens qui sont de plus en plus conscients de la qualité de leur eau, de leur lac, de la préservation des habitats aquatiques, ainsi que de la faune et de la flore qui en dépendent. Les actions de l'APLMagog s'effectuent dans cette perspective élargie. L'APLMagog agit auprès des pouvoirs publics dans un esprit de collaboration afin de promouvoir des politiques locales, régionales, provinciales et nationales qui visent à contrôler l'impact des activités humaines sur la qualité de l'eau et de l'environnement en général.

Il convient de noter que jusqu'à récemment, seuls les bénévoles de l'APLMagog prenaient l'initiative d'échantillonner l'eau aux endroits les plus susceptibles de dévoiler de nouvelles sources de pollution entre la ville de Magog et le barrage de Rock Forest (Baie Beaulieu). Il en va de même pour des actions de nettoyage du lit des rives des plans d'eau ainsi que celles reliées à la réhabilitation des berges pour en réduire les effets de l'érosion. Cette situation a heureusement changé depuis la fusion des municipalités riveraines de Deauville et Rock Forest avec la ville de Sherbrooke. Soucieuses d'assurer la réhabilitation du lac des Nations qui constitue le coeur même du projet Cité des Rivières et préoccupées par la préservation de la qualité de sa principale source d'eau potable, les autorités de la ville de Sherbrooke ont en effet mis en oeuvre plusieurs moyens d'identifier les principales sources de pollution situées sur leur propre

territoire tout en collaborant au dépistage des problèmes environnementaux qui pouvaient également avoir une incidence sur la qualité de l'eau à l'échelle de l'ensemble du bassin versant du lac et de la rivière Magog jusqu'à sa source en terre américaine. La ville de Magog, qui regroupe dorénavant Omerville et le Canton de Magog, participe également depuis quelques années à une démarche concertée de suivi de la qualité de l'eau de la rivière et du lac Magog sur son nouveau territoire riverain. La municipalité de Sainte-Catherine-de-Hatley manifeste aussi un intérêt de participer à une démarche concertée visant à terme une harmonisation de la réglementation reliée à la gestion des usages de l'eau ainsi qu'au dépistage de nouvelles sources de pollution. Le bassin versant de la rivière et du lac Magog situé entre la route 55 et la Baie Beaulieu fera donc dorénavant l'objet d'une planification d'ensemble des actions qui devront être entreprises pour assurer une gouvernance intégrée des usages de l'eau de manière à en assurer progressivement une plus grande qualité. C'est dans cette nouvelle perspective de partenariat avec les municipalités, les MRC et les autres intervenants tels le Regroupement des associations pour la protection de l'environnement des lacs et des cours d'eau de l'Estrie (RAPPEL) et Conseil de gouvernance de l'eau des bassins versants de la Saint-François (COGESAF) que doivent dorénavant être envisagées les initiatives de l'APLMagog. Forte de 40 ans de vigilance et de leadership dans une lutte incessante contre toutes les formes de pollutions de l'eau et ainsi libérée de tâches dorénavant assumées par des organismes publics à même leur budget d'opération, l'APLMagog doit maintenant s'assurer que toutes les actions visant cet objectif soient planifiées et réalisées dans la plus parfaite concertation possible en vue d'en tirer un maximum d'efficacité. Vigilance et leadership demeurent donc au coeur de notre action.

C'est dans cette optique que l'APLMagog présente aujourd'hui quelques réflexions qui visent à enrichir le Plan d'action en environnement proposé par le Comité consultatif en environnement de la MRC de Memphrégagog et notre association est reconnaissante d'avoir cette occasion de partager son point de vue avec le Comité et avec les autres acteurs concernés.

## **Les propositions de notre association relativement au projet de Plan d'action en environnement de la MRC de Memphrémagog**

Conformément à sa mission et à ses orientations, l'APLMagog a le souci de participer aux objectifs et actions suivants lorsqu'il est plus particulièrement question de l'**eau** dans les orientations du Plan d'action en environnement de la MRC:

L'**objectif 1** touche *aux normes portant sur les rives, le littoral et les milieux humides et en ce qui a trait à l'entretien des ouvrages de drainage (fossés, traverses, etc.)*. L'APLMagog, dont la mission est de participer à la préservation des eaux du lac Magog, se sent directement interpellée par cet objectif et cette orientation qui concernent la *protection des écosystèmes*.

L'**objectif 2** touche *la qualité générale de l'eau des lacs dont le bassin versant est situé, en tout ou en partie, sur le territoire de la MRC*. L'action 1 identifie clairement le soutien que la MRC entend apporter **aux associations de lac**. En ce sens, l'APLMagog sera heureuse de s'associer et de bénéficier du soutien technique offert. L'action 2 vise la participation de la MRC à la mise en œuvre du *Plan directeur de l'eau* du COGESAF. L'APLMagog a étudié ce Plan et a identifié les aspects qui sont directement en lien avec sa mission, ses objectifs et ses actions.

L'**objectif 3** veut *assurer la réalisation du programme de suivi de la qualité de l'eau des tributaires pour les bassins versants situés, en tout ou en partie, sur le territoire de la MRC*. L'action de coordination du *programme d'échantillonnage des tributaires initié en 1998* est en lien direct avec un des objectifs du plan d'action de l'APLMagog. En effet, elle a, par le passé, réalisé des travaux pour prélever des échantillons de l'eau et elle compte les reprendre. Elle serait désireuse de pouvoir s'associer à la MRC afin de réaliser cette action, selon des modalités qu'il faudra définir.

L'**objectif 6** est en lien direct avec le plan d'action de l'APLMagog des dernières années. En effet, depuis quatre ans maintenant, elle participe à la distribution d'arbres et

d'arbustes auprès des riverains des municipalités qui se retrouvent sur les rives du lac Magog. Cette action sert également à informer et sensibiliser les riverains à l'importance de la régénération des rives. En ce sens, elle participe à l'éducation et à la transmission de connaissances relatives à l'environnement.

Bien que la thématique de l'eau intéresse particulièrement l'APLMagog, d'autres thématiques traitées dans le Plan d'action sont en lien avec nos préoccupations.

Ainsi, sous la thématique du **sol**, l'**objectif 3.1** touche l'érosion des sols. Si les berges du lac et de la rivière Magog font partie des sols sous cette rubrique, l'APLMagog est directement concernée par l'augmentation très rapide de l'érosion des berges du lac et de la rivière Magog provoquée par divers facteurs dont certains sont en lien avec les modifications de pratiques de sports nautiques tels le ski nautique et le « wakeboard ». Des endroits du lac sont plus particulièrement exposés à cette érosion. L'APLMagog a retenu dans son propre plan d'action la réalisation d'une étude afin d'établir un diagnostic rigoureux de la situation. Il serait souhaitable que la MRC soit associée à cette étude.

De plus, sous la thématique des **usages**, l'**objectif 1** et l'**action 1** qui est retenue relative à *l'évaluation des installations septiques des résidences*, plus particulièrement celles situées près des rives du lac et de la rivière Magog, sont évidemment en lien avec la qualité des eaux. L'APLMagog est très sensible à cet objectif et appréciera connaître les résultats afin d'informer les riverains de l'état de la situation.

Encore sous la thématique des **usages**, au point 5.4 « **Parc régional** », il est uniquement question du lac Memphrémagog. L'APLMagog demande que mention soit faite d'autres lacs et cours d'eau, dont le lac Magog, dans cette orientation. Une formule du genre « sur les lacs et cours d'eau du territoire de la MRC » à la place de « sur le lac Memphrémagog » devrait être envisagée.

Toujours sous la thématique des **usages**, le point 5.5 « **Activités anthropiques** » retient dans l'**objectif 6** l'offre d'un *soutien technique en matière d'atténuation des problèmes*

*de bruit sur les plans d'eau.* L'APLMagog est très sensible à cet objectif étant régulièrement questionnée à ce sujet par plusieurs membres. L'information qui sera distribuée aux municipalités dans ce dossier gagnerait à l'être également auprès des riverains et de tous les utilisateurs des plans d'eau. À cet égard, un soutien technique et financier à une patrouille nautique sur le lac Magog serait important; l'APLMagog remarque que cette patrouille est mentionnée sous l'objectif 3, action 1, en ce qui concerne l'application du règlement sur la protection des eaux du lac Memphrémagog seulement. Il y aurait lieu de s'assurer que d'autres plans d'eau, dont le lac Magog, bénéficient davantage d'une telle patrouille.

### **Concertation, suivi et mise en œuvre**

Le projet de Plan d'action en environnement 2011-2015 traite d'un grand nombre de problèmes de fond. Bonifié par les contributions de la consultation d'aujourd'hui, il sera sans doute un précieux outil pour s'attaquer aux nombreux problèmes environnementaux que nous connaissons. Toutefois, c'est la mise en œuvre de ce plan qui déterminera à quel point l'exercice d'aujourd'hui aura un sens. L'APLMagog veut conclure sa présentation par les observations suivantes à ce sujet.

Pour la mise en œuvre efficace du Plan d'action, il faudra essentiellement une excellente concertation entre les nombreux intervenants. L'APLMagog comprend que le premier rôle de la MRC est de desservir les municipalités, en lien avec divers ministères du gouvernement provincial. Elle comprend également que les services aux citoyens sont inhérents à cette structure, mais ne constituent pas l'objet principal du mandat des MRC. Dans cette perspective, l'APLMagog demande à la MRC de voir les citoyens, groupés ou non en associations, non pas seulement comme des prestataires de services, mais aussi (et peut-être même surtout) comme une source d'expertise, susceptible de guider et d'assurer la mise en œuvre éclairée et efficace du Plan d'action en environnement. Plusieurs citoyens (dont les membres de l'APLMagog) veulent contribuer à l'amélioration de l'environnement et pour pouvoir le faire, ils doivent être « dans le coup », avec les élus et les fonctionnaires municipaux et gouvernementaux.

Pour pouvoir jouer pleinement leur rôle de « citoyens experts », ils doivent recevoir une information complète, accessible et à jour sur les diverses problématiques et les actions entreprises pour les régler. Autant que possible, l'information doit être fournie « en amont » des actions décisives, et la rétroaction des intervenants et des intéressés doit être activement sollicitée. Pour assurer cette communication essentielle dans le contexte du Plan d'action en environnement, l'APLMagog propose que celui-ci fasse l'objet d'un **suivi annuel** de sa mise en œuvre auquel seraient invités entre autres les groupes voués à la protection de l'environnement du territoire de la MRC. Si cette formule était retenue, les élus municipaux et les autres intervenants et intéressés auraient l'occasion de vérifier les progrès ou les retards dans tel ou tel dossier et d'ajuster leurs actions en conséquence. La protection de l'environnement est une affaire de tous les jours et il n'est certes pas exagéré d'y revenir de manière concertée (comme le permet la structure de la MRC) une fois par année. Si cette formule est retenue, l'APLMagog s'engage bien entendu à y participer activement.